

# Séance du 5 juillet 2016

Présents : José HERBET, Colette ROUSSEAU, Lionel HERBET, Jeannine BENOIT, Lysiane CAPON, Claire ROUSSEL, Gérard BREZIN, Catherine BATICLE, Jean-Paul PIERRE, Laurence BECUE, Magali LEGER

Absents avec pouvoir : Antony DELVILLE à José HERBET, Guillaume FLAHAUT à Jeannine BENOIT, Claudine LEQUIEN à Lysiane CAPON

Absent : Jérôme COURMONT

Secrétaire de séance : Claire ROUSSEL

Monsieur le maire indique, que, suite aux diverses actions entreprises (signature de pétitions, articles de presse, affichage, saisine du ministre, des députés et sénateurs), la trésorerie de Picquigny ne fermera pas au 31 décembre comme annoncé. Monsieur le maire a d'ailleurs remercié les acteurs pour ce maintien et notamment l'appui du correspondant du Courrier Picard, Monsieur SINOQUET.

## 4 logements rue des chanoines : attribution des lots

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du rapport d'analyse des offres ouvertes lors de la séance de la commission d'appel d'offre du 14 juin 2016 et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'attribution des lots.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

- Lot 1 : Désamiantage, démolition : DEMOLITION PICARDE 109 rue Gutemberg à Amiens : 14 510 € HT
- Lot 2 : charpente bois : CHARPENTE LECAT 7 rue Canaples à Bernaville : 8 565 € HT + option 1 050 € HT ; total 9 615 €
- Lot 3 : couverture : NS GUILBERT 13 rue Geneviève Fertel à La Chaussée Tirancourt : 16 854,28 € HT
- Lot 4 : menuiserie bois : CHARPENTE LECAT 7 rue Canaples à Bernaville : 3360 € HT
- Lot 5 : cloisons, doublages, menuiseries intérieures : TECHNI PLAFONDS à Ailly sur Somme : 60 695,31 € HT + option 3 657 € HT
- Lot 6 : électricité : CLOP ELEC à Molliens Dreuil : 39 897 € HT
- Lot 7 : plomberie sanitaires : STE FIALLET 8 Grande Rue à Authie : 22 565,40 € HT
- Lot 8 : faïences : SANISOL 1 Allée de l'Albatros à GLISY : 2 369,60 € HT
- Lot 9 : peinture : SALOMON GRIFFOIN route de Poulainville à Amiens : 26 997,08 € HT

soit un total (avec les options) de 200 520,67 € HT pour une estimation de travaux de 245 333,15 € HT

## Création de 4 logements rue des chanoines :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de lui accorder l'autorisation de signer toutes les pièces du marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder à Monsieur le maire l'autorisation de toutes les pièces du marché et de tout autre document se rapportant à cette affaire.

## Encaissement chèques

- 150 € de la SCP DE VILLENEUVE CREPIN
- 50 € des ETS GIRARD
- 50 € de la SARL DELFOSSE
- 20 € du Dr LIEUTENANT Bruno
- 30 € du SALON Mireille DESAVOYE
- 30 € de M. Jean-Luc MIART

## Demande de subvention à la DRAC

L'étude financière des travaux de rénovation de la toiture basse nord de la collégiale s'élève à 116 715 € HT et il convient de solliciter l'aide de la DRAC à hauteur de 40 % au titre de la programmation 2017.

Le conseil municipal décide de solliciter l'aide de la DRAC à hauteur de 40 %, soit 46 686 € au titre de 2017.

Une aide de la fondation dupatrimoine ainsi que de l'association des Amis de la collégiale pourra être obtenue.

## Renouvellement convention de location d'un logement

Le conseil décide à l'unanimité de renouveler la convention de location d'un logement au groupe scolaire à Manon SOYEZ pour une durée de 18 mois à compter du 1/09/2016 moyennant un loyer mensuel de 350 € et autorise le maire à signer la convention.

## Décision budgétaire n° 1

Monsieur le maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la décision budgétaire modificative n° 1 suivante :

### • section de fonctionnement

#### - Dépenses :

|                                    |                |
|------------------------------------|----------------|
| 60611 eau et assainissement .....  | + 1500         |
| 60613 chauffage .....              | + 3000         |
| 615221 entretien bât publics.....  | + 4000         |
| 6168 autres assurances.....        | + 500          |
| 6184 formation personnel .....     | + 500          |
| 6231 annonces et insertions .....  | + 300          |
| 627 frais bancaires.....           | + 200          |
| 6458 cot organismes sociaux .....  | + 300          |
| 657362 subvention CCAS.....        | +10 000        |
| 658 Charges diverses gestion ..... | -11 300        |
| <b>Total .....</b>                 | <b>+ 9 000</b> |

#### - Recettes :

|                           |                |
|---------------------------|----------------|
| 6459 rembt ass pers ..... | +5000          |
| 7381 TADEM .....          | +4000          |
| <b>Total .....</b>        | <b>+ 9 000</b> |

### • section d'investissement

#### - Dépenses

|  |               |
|--|---------------|
| 21578-356 parking dépose minute .....                              | - 6 400       |
| 21534-377 pose 15 points lumineux<br>place du Gral de Gaulle ..... | 24 142        |
| 21571-378 achat tracteur tondeuse .....                            | 28 200        |
| 2135-379 moteur tintement cloches.....                             | 1 972         |
| 2135-380 création logements presbytere                             | 29 400        |
| 2188-381 achat TBI école.....                                      | 1794          |
| <b>Total .....</b>   | <b>79 108</b> |

#### - Recettes

|                   |        |
|-------------------|--------|
| 1641 emprunt..... | 79 108 |
|-------------------|--------|

## Création de 3 logements au presbytère : demande de prêt a la Caisse d'Épargne

Afin de financer les travaux de création de trois logements au presbytère, le conseil municipal décide de contracter auprès de la caisse d'Épargne de Picardie un emprunt ayant les caractéristiques suivantes :

Montant 300 000 €, durée : 20 ans, périodicité : trimestrielle  
mode de remboursement : amortissement progressif du capital, taux pendant les cinq premières années : taux fixe de 1,50 %, taux des années suivantes : indexé sur le Livret A + marge fixe de 0,50 %

et autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

## Communications diverses

• Une convention de partenariat concernant la course pédestre du 13 juillet a été signée avec la mutuelle JUST qui alloue la somme de 500 € pour l'organisation de cette manifestation.

• Réussite du concours de pétanque en semi nocturne du 02 juillet.

